



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 avril 2004  
Français  
Original: anglais

**Cinquante-neuvième session**  
Point 112 de la liste préliminaire\*  
**Planification des programmes**

## **Cadre stratégique proposé pour l'exercice biennal 2006-2007**

### **Deuxième volet : Plan-programme biennal**

#### **Programme 14 Développement économique et social en Afrique**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
Orientation générale .....	2
Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales. ....	4
Sous-programme 2. Action en faveur du développement durable .....	5
Sous-programme 3. Renforcement de la gestion du développement .....	6
Sous-programme 4. Utilisation de l'information aux fins du développement .....	7
Sous-programme 5. Promotion du commerce et de l'intégration régionale .....	8
Sous-programme 6. Promotion de la femme .....	10
Sous-programme 7. Appui aux activités sous-régionales de développement .....	11
Sous-programme 8. Planification du développement et administration .....	12
Textes portant autorisation .....	13

\* A/59/50 et Corr.1.



## Orientation générale

14.1 L'objectif général du programme est de renforcer la capacité des États Membres africains et de leurs organisations de développement d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes appropriés aux fins d'une croissance accélérée et soutenue visant à réduire la pauvreté, conformément aux objectifs et priorités énoncés dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les objectifs de développement internationalement convenus, y compris ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux depuis 1992.

14.2 Le texte portant autorisation du programme est la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social, en date du 29 avril 1958, par laquelle le Conseil a établi la Commission économique pour l'Afrique. Le mandat ainsi défini a été précisé dans plusieurs résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que dans les résolutions 718 (XXVI), 726 (XXVII), 779 (XXIX) et 809 (XXXI) de la Commission (A/57/6/Rev.1, prog. 14, par. 14.3).

14.3 Les pays africains ont fait des progrès importants en matière de développement économique et social ces dernières années. Cependant, le taux de pauvreté demeure intolérablement élevé et il semble peu probable, compte tenu des taux de croissance actuels, que le continent atteigne le premier objectif de développement pour le Millénaire qui consiste à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. En conséquence, la réduction de la pauvreté est apparue comme le principal défi et l'objectif ultime de toute intervention de développement en Afrique.

14.4 En vue de faire face aux problèmes de longue durée que pose la réduction de la pauvreté en Afrique, il convient de chercher à résoudre plusieurs problèmes à moyen terme qui nécessitent des mesures immédiates pressantes. Les principales sont les suivantes :

- a) Réaliser un taux de croissance économique soutenu et équitable plus élevé;
- b) Investir dans le secteur social en vue de cibler et de toucher les pauvres, notamment au moyen de programmes d'éducation, de santé et d'emploi;
- c) Améliorer la gestion des ressources environnementales et écologiques aux fins d'un développement durable, notamment en améliorant la productivité dans l'agriculture;
- d) Améliorer les systèmes de gouvernance en vue de renforcer les capacités de l'État; combler le fossé numérique; et tirer parti des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement;
- e) Accélérer l'intégration et la coopération régionales en mettant particulièrement l'accent sur le développement des infrastructures en vue d'accroître la taille des marchés;
- f) Intégrer des politiques commerciales dans les stratégies nationales de développement; réaliser des diversifications structurelles; renforcer la compétitivité;
- g) Assurer l'égalité entre les sexes et s'occuper des aspects de la pauvreté liés au sexe; mettre en place et renforcer des capacités humaines et institutionnelles en vue de faire face aux priorités de développement.

14.5 La Commission économique pour l'Afrique s'attachera à résoudre ces problèmes en menant des activités dans huit domaines et sous-programmes interdépendants et complémentaires. Au titre de chacun de ces sous-programmes, une attention particulière sera accordée à la fourniture d'un appui aux États Membres pour qu'ils atteignent les objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et les objectifs de développement internationalement reconnus, dont ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux depuis 1992. Dans le cadre du suivi du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui comprenait les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Programme accordera une attention particulière à la satisfaction des besoins spéciaux de cette catégorie de pays et à l'accélération de leur développement économique et social.

14.6 Des mesures énergiques visant à relever le défi du VIH/sida constitueront une composante essentielle des travaux de la Commission économique pour l'Afrique durant l'exercice biennal 2006-2007. Ces mesures s'appuieront sur les travaux de recherche et d'analyse des politiques actuellement en cours dans le contexte de la Commission sur le VIH/sida et la gouvernance en Afrique, qui a été créée par le Secrétaire général en février 2003 et est présidée par le Secrétaire exécutif de la Commission, l'objectif étant de sensibiliser l'opinion publique internationale aux incidences que la maladie a sur le développement et d'encourager des mesures de politique générale appropriées pour y répondre. La Commission continuera aussi de donner suite au mandat établi dans le Consensus et Plan d'action africains : les dirigeants doivent juguler le VIH/sida, adoptés par le Forum pour le développement de l'Afrique en mars 2000; la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, adoptée par le Sommet spécial de l'Organisation de l'Union africaine en 2001; et la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire en 2001.

14.7 Les modalités d'action seront les suivantes : plaider et analyse des politiques, et surveillance et suivi des progrès enregistrés en Afrique dans différents domaines de développement; convocation des parties prenantes et établissement d'un consensus sur les principaux problèmes rencontrés dans le développement de l'Afrique, dans le cadre de forums tels que la Conférence annuelle des ministres africains organisée par la Commission, le Forum pour le développement de l'Afrique et la Grande Table ronde; fourniture d'une assistance technique et appui au renforcement des capacités sous la forme de services consultatifs et de formation des décideurs africains. La Commission continuera de s'appuyer sur les partenariats qu'elle a forgés avec d'autres organismes des Nations Unies ainsi qu'avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, la société civile et le secteur privé, tirant parti de son avantage comparatif pour atteindre les objectifs susmentionnés.

14.8 Pour assurer la cohérence au niveau du système, la Commission économique pour l'Afrique entreprendra ces initiatives en étroite coopération et coordination avec les autres entités des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce. En tant que membre actif du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, la Commission s'intéressera à l'éclaircissement des rôles et responsabilités des organes mondiaux et

régionaux s'agissant du suivi des objectifs de développement international acceptés, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords internationaux depuis 1992. La Commission continuera de collaborer avec les organisations régionales et nationales ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé.

## **Sous-programme 1**

### **Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales**

*Objectif de l'Organisation* : Veiller à parvenir à une croissance économique accrue et durable en Afrique.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Capacité améliorée des États Membres d'élaborer, d'appliquer et de surveiller des politiques de développement en faveur des pauvres qui soient compatibles avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les priorités du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.	a) i) Accroître le nombre des pays et organisations régionales capables d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes sains en vue de réaliser une croissance plus importante et de réduire la pauvreté; ii) Accroître le nombre de pays dotés d'un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté reflétant une évaluation approfondie des questions relatives à la pauvreté et à la croissance; iii) Accroissement du nombre des politiques, instruments et initiatives pour la gestion prudente du budget et de l'endettement et la mobilisation des ressources.
b) Renforcement des capacités statistiques des pays africains pour améliorer la gestion économique et le suivi des progrès faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire.	b) Accroissement du nombre des politiques et programmes pour la production et la gestion de statistiques des pays africains établis par les bureaux statistiques nationaux.

### **Stratégie**

14.9 Ce sous-programme relève de la Division de la politique économique et sociale. La stratégie sera axée sur les quatre domaines d'intervention prioritaires suivants : a) suivi des résultats économiques régionaux et nationaux en vue de fournir des informations, des analyses et des options correctes en temps voulu aux fins de l'élaboration des politiques à court terme et pour d'autres programmes de développement nationaux dans le cadre de l'application des objectifs énoncés dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; b) renforcement des stratégies de réduction de la pauvreté, y compris les programmes visant à renforcer les moyens d'action des pauvres et à améliorer la fourniture de services sociaux de base ciblant les groupes vulnérables et désavantagés; c) promotion de mesures visant à renforcer la mobilisation de ressources financières pour le développement, y compris la réduction de la dette à des niveaux acceptables, en renforçant la responsabilité mutuelle et l'efficacité de l'aide; et d) renforcement de la capacité statistique en vue de collecter des données de qualité aux fins de la surveillance et

l'évaluation efficaces et pour suivre les progrès faits vers la réalisation des objectifs du Millénaire. La stratégie comprendra aussi des activités de recherche, de plaidoyer et d'analyse des politiques concernant des questions émergentes, y compris l'examen des répercussions du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies infectieuses connexes sur le processus de développement. Une assistance technique, axée sur le renforcement des capacités nationales aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques économiques et sociales, sera fournie aux États Membres, à leur demande, en mettant particulièrement l'accent sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

## **Sous-programme 2**

### **Action en faveur du développement durable**

*Objectif de l'Organisation* : Mieux gérer les questions indissociables de la sécurité alimentaire, de la population, des établissements humains, des ressources naturelles et de l'environnement.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

- |  |  |
|--|--|
| <p>a) Capacités nationales améliorées aux fins de l'élaboration et de l'application de politiques et programmes efficaces dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire; de la population; des établissements humains; et des ressources naturelles et de l'environnement, en harmonie avec les objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et les dispositions pertinentes du Plan d'application de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement social.</p> | <p>a) i) Augmenter le nombre des politiques et programmes élaborés en vue de réaliser un développement durable en Afrique;</p> <p>ii) Augmenter le nombre de pays africains incorporant les questions indissociables dans le cadre des politiques générales et des programmes de développement au niveau national.</p> |
|--|--|

### **Stratégie**

14.10 Ce sous-programme relève de la Division du développement durable. Pour relever les défis urgents du développement durable en Afrique identifiés dans le Plan d'application de Johannesburg adopté lors du Sommet mondial pour le développement social, et dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la stratégie du sous-programme sera axée sur les priorités suivantes :

- a) Renforcement des capacités des États Membres d'élaborer des arrangements politiques et programmes institutionnels visant à renforcer les liens entre les questions indissociables de la sécurité alimentaire, de l'accroissement de la population et de la viabilité environnementale, y compris l'appui aux programmes et partenariats régionaux visant à relever les défis que posent l'accroissement rapide de la population et le VIH/sida, la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, la faible productivité agricole et l'insécurité alimentaire, en recourant à une approche interdisciplinaire et intersectorielle;

b) Renforcement du développement et de la gestion intégrés des ressources naturelles, y compris les ressources en terres, en minéraux, en énergie et en eau, aux fins de la réalisation d'un développement durable et de la réduction de la pauvreté;

c) Contribution au développement des capacités humaines et institutionnelles des États Membres en vue de tirer parti de la science et de la technologie, y compris la biotechnologie, d'apporter un appui à l'innovation et de sensibiliser l'utilisation efficace de la science et de la technologie en vue de réaliser la sécurité alimentaire et un développement durable;

d) Surveillance et évaluation des progrès accomplis dans l'application des résultats du Sommet mondial pour le développement social et les engagements en matière de développement durable au titre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique afin d'améliorer la qualité et les incidences de l'information sur l'élaboration des politiques.

14.11 Les activités à entreprendre en vue de relever ces défis comprendront une combinaison d'activités de recherche, d'analyse des politiques et de plaidoyer, de renforcement des institutions, de formation, d'établissement de réseaux d'échanges de connaissances, de partage d'informations et de données d'expérience; de diffusion des meilleures pratiques; de fourniture d'une assistance technique, y compris les services consultatifs aux États Membres et à leurs institutions.

### **Sous-programme 3**

#### **Renforcement de la gestion du développement**

*Objectif de l'Organisation* : Améliorer les pratiques de bonne gouvernance aux fins de la création d'un environnement porteur afin que tous les secteurs de la société puissent participer au processus du développement et consolider les fondements d'un développement durable.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Capacité renforcée des pays africains d'élaborer des politiques et programmes visant à renforcer les institutions de la gouvernance.

a) Augmentation du nombre des politiques et programmes qui ont été mis en place aux fins du renforcement des institutions de la gouvernance.

b) Environnement législatif et politique amélioré en vue d'assurer une participation accrue des parties prenantes au processus de développement.

b) Augmentation du nombre de cadres de politique générale mis en place en vue d'accroître la participation des parties prenantes.

#### **Stratégie**

14.12 Ce sous-programme relève de la Division de la gestion des politiques de développement. La stratégie adoptée sera la suivante :

a) Identifier les déficiences en matière de capacités dans les domaines clefs de la gouvernance et promotion de politiques et de mesures d'amélioration, promotion de l'apprentissage par les pairs et diffusion de meilleures pratiques sur les réformes et pratiques de gouvernance dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique;

b) Fournir une assistance technique sous forme de formation en vue de renforcer les capacités institutionnelles, organisationnelles et administratives du secteur public aux fins de la gestion et de la responsabilité financières;

c) Promouvoir les partenariats entre le secteur public et le secteur privé en vue d'appuyer le développement du secteur privé et de créer un environnement favorable à une croissance et un développement mus par le secteur privé.

La stratégie comprendra aussi des activités sur le terrain et des recherches au niveau des pays menées en collaboration avec d'autres institutions en vue d'élaborer des indicateurs de résultats servant à mesurer les progrès accomplis en matière de bonne gouvernance couvrant les trois dimensions de la gouvernance, à savoir la gouvernance politique, la gestion économique et la gestion des entreprises, et l'efficacité des institutions.

#### **Sous-programme 4**

### **Utilisation de l'information aux fins du développement**

*Objectif de l'Organisation* : Donner à la société africaine des moyens viables de mieux utiliser l'information pour répondre aux problèmes de développement auxquels se heurte le continent.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la capacité des pays africains de formuler, d'appliquer, de coordonner et d'évaluer des politiques et des stratégies d'utilisation de l'information aux fins du développement.

b) Amélioration de la disponibilité et de l'utilisation de l'information aux fins du développement, aux niveaux national, régional et sous-régional.

a) i) Accroître le nombre de pays qui font des progrès dans le domaine de la formulation et de l'application de politiques en matière d'information;  
ii) Au plan régional, accroître le nombre d'accords et d'initiatives ayant trait à l'utilisation de l'information aux fins du développement.

b) i) Multiplier les sources d'acquisition et les services de diffusion des connaissances et de l'information aux niveaux national, régional et sous-régional;  
ii) Puiser dans un vivier plus vaste d'acteurs de la société de l'information aux niveaux national, régional et sous-régional (notamment au sein du secteur privé et de la société civile).

#### **Stratégie**

14.13 La responsabilité de ce sous-programme est confiée à la Division des services d'information pour le développement et les stratégies adoptées seront les suivantes :

a) Aider les États Membres à créer un environnement plus propice au développement viable de la société de l'information en Afrique; appuyer les recherches portant sur les faits nouveaux en matière d'information qui auront une incidence notable sur le développement de l'Afrique;

b) Permettre une meilleure utilisation de l'information et des connaissances au profit du développement, grâce à des activités d'évaluation et à l'établissement de normes aux fins de déterminer les progrès réalisés et les lacunes à combler pour que la société de l'information se développe de manière équilibrée et viable en Afrique. On se concentrera sur les technologies de l'information et de la communication, ainsi que sur la constitution de services de bibliothèque et de sources de recueil d'informations d'ordre géographique;

c) Appuyer le dialogue en vue de favoriser les échanges d'expérience, de faire connaître les pratiques optimales s'agissant des politiques et des stratégies de développement de la société de l'information, et faciliter l'application des technologies de l'information et de la communication dans des secteurs sociaux et économiques essentiels, tels que la santé et l'éducation, notamment pour donner aux groupes marginalisés des moyens d'action.

Les activités entreprises s'articuleront autour de l'accès à l'information, des connexions avec l'Internet, de l'élaboration de cadres politiques et réglementaires, de l'administration en ligne, du commerce électronique et de la conception de documents d'information spécifiquement locaux. Elles reposeront sur des orientations définies à l'échelle mondiale et régionale et, plus particulièrement, sur les documents publiés à l'issue du deuxième Sommet mondial sur la société de l'information, qui se tiendra en 2005. L'aide apportée visera en outre à renforcer l'utilisation des moyens de communication traditionnels pour diffuser l'information auprès de la population locale.

## Sous-programme 5 Promotion du commerce et de l'intégration régionale

*Objectif de l'Organisation* : Accélérer l'intégration effective des États Membres dans l'économie mondiale et renforcer les processus de l'intégration régionale en Afrique grâce à la promotion des échanges commerciaux intrarégionaux et internationaux, ainsi que de l'intégration physique, l'accent étant mis sur le secteur des transports et des communications.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Amélioration de la capacité des pays africains de participer efficacement aux négociations commerciales bilatérales et multilatérales.

b) Renforcement des capacités nationales en matière d'élaboration de politiques dans les domaines du commerce axé sur le développement et de l'intégration régionale.

c) Accroissement de la capacité des pays d'adopter des politiques et des programmes visant à restructurer et à rationaliser les communautés économiques régionales et d'autres institutions qui ont pour objectif de faire progresser l'intégration régionale en Afrique.

a) Accroître le nombre des pays africains qui prennent position en connaissance de cause à propos de questions touchant aux échanges commerciaux et à l'Organisation mondiale du commerce.

b) Accroître le nombre des pays qui harmonisent leurs politiques touchant à l'intégration régionale avec les conventions et les protocoles adoptés.

c) Accroître le nombre de politiques et de programmes visant à rationaliser et à développer les échanges commerciaux à l'échelle régionale.

## Stratégie

14.14 La responsabilité de ce sous-programme est confiée à la Division du commerce et de l'intégration régionale et les stratégies adoptées seront les suivantes :

a) Dans le domaine du commerce et de la coopération, on s'efforcera d'analyser en profondeur les politiques et les questions relatives aux échanges commerciaux; de promouvoir les échanges commerciaux à l'intérieur du continent africain; d'intégrer les considérations commerciales à l'ensemble des politiques et programmes nationaux axés sur le développement; d'examiner les questions touchant à l'Organisation mondiale du commerce et aux négociations commerciales entre les États de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne; de mettre en œuvre à l'échelle de l'Afrique un programme complet de constitution de capacités, de recherche et de formation en matière de commerce, par l'entremise du Centre Africain pour la Politique Commerciale (CAPC), récemment instauré par la Commission; de fournir des services consultatifs et un appui technique aux gouvernements africains, afin de leur permettre de participer efficacement aux négociations commerciales menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce;

b) En ce qui concerne les aspects politiques et institutionnels de la coopération et de l'intégration régionales, on s'attachera particulièrement à aider les États Membres, l'Union africaine et les communautés économiques régionales à déterminer les débouchés et les obstacles potentiels aux niveaux régional et mondial. Il faudra pour ce faire apporter un appui accru au renforcement de l'intégration sectorielle au plan régional et à l'échelle du continent dans les domaines du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la monnaie et des finances, des transports et des communications. Il faudra aussi appuyer les communautés économiques régionales qui choisiront d'harmoniser leurs programmes avec les objectifs et les programmes axés sur la création de la Communauté économique africaine. Des indicateurs de résultats seront également conçus, pour évaluer les progrès réalisés sur la voie de l'intégration régionale aux niveaux régional et sous-régional;

c) Dans le secteur des transports et des communications, un appui sera fourni à la composante infrastructure du NEPAD, on aidera notamment les États Membres à intégrer leur nouvelle politique sur les transports aériens à leurs programmes nationaux relatifs aux transports, et on s'attachera à suivre les progrès de l'application de la Déclaration de Yamoussoukro concernant la libéralisation de l'accès au marché du transport aérien en Afrique (1999), dite Décision de Yamoussoukro.

## Sous-programme 6 Promotion de la femme

*Objectif de l'Organisation* : Obtenir que le principe de l'égalité des sexes soit systématiquement appliqué dans les politiques et programmes nationaux axés sur le développement, y compris dans les processus budgétaires, afin que soient atteints les objectifs de parité des sexes, d'utilisation plus efficace des ressources et de réduction de la pauvreté cités dans divers programmes d'action mondiaux et régionaux.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Capacité accrue des États Membres de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des programmes tenant compte de la problématique hommes-femmes en vue d'accélérer l'évolution vers l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté.	a) Accroissement du nombre d'États Membres adoptant et appliquant des options politiques qui favorisent l'inclusion d'une perspective sexospécifique dans leurs politiques et programmes nationaux.
b) Capacité accrue des responsables politiques et d'autres partenaires d'utiliser des outils et méthodologies appropriés pour inclure une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes.	b) Accroissement du nombre des pays ayant recours à des outils et méthodologies appropriés pour concevoir des politiques et des programmes dans une perspective sexospécifique.

### Stratégie

14.15 La responsabilité de ce sous-programme est confiée au Centre africain pour l'égalité des sexes et le développement et les stratégies adoptées seront les suivantes :

a) Appuyer les recherches et les analyses visant à perfectionner les instruments utilisés pour inclure une perspective sexospécifique dans les politiques et les programmes axés sur le développement;

b) Promouvoir la participation des femmes au développement économique et social grâce à la formation, à la recherche, à la sensibilisation et à la diffusion d'informations, dans l'optique du renforcement de la capacité des responsables politiques et d'autres partenaires de prendre en compte la parité hommes-femmes;

c) Obtenir que les questions relatives à la situation des femmes soient traitées de façon adéquate dans le cadre des forums ou conférences intergouvernementaux régionaux consacrés à la réduction de la pauvreté, aux dépenses publiques, à l'intégration régionale, à la création d'entreprises et à la gouvernance;

d) Surveiller la mise en œuvre des plans d'action régionaux et mondiaux, en particulier la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés à l'issue de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995), et la Position commune africaine pour la promotion de la femme; surveiller et évaluer le degré d'avancement et l'efficacité de l'application des politiques visant à réduire au minimum, voire à éliminer les inégalités entre les sexes avec l'aide de l'indicateur sexospécifique du développement humain pour l'Afrique; apporter une assistance technique aux États Membres dans le cadre de la mise en œuvre de programmes

d'action et de l'application de conventions sur la promotion de la femme en Afrique; lutter en faveur de l'amélioration du statut juridique des femmes et faire connaître les dispositions des instruments internationaux et nationaux relatifs aux droits de l'homme.

## **Sous-programme 7**

### **Appui aux activités sous-régionales de développement**

*Objectif de l'Organisation* : Promouvoir l'harmonisation des politiques nationales adoptées dans différents secteurs à l'appui des efforts menés en faveur de l'intégration au niveau sous-régional dans le cadre de l'Union africaine et des communautés économiques sous-régionales, afin de régler les problèmes et de lever les obstacles spécifiques à la sous-région.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Accroissement de la capacité des États Membres de formuler et d'harmoniser les politiques macroéconomiques et sectorielles aux niveaux national et sous-régional, en particulier dans les domaines du commerce, de l'infrastructure, de la mise en valeur des ressources humaines, de la lutte contre les inégalités entre les sexes, de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de l'environnement.

b) Renforcement, sur le plan humain et institutionnel, de la capacité des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de coordonner et de surveiller la mise en œuvre de programmes régionaux et sous-régionaux, notamment le NEPAD.

a) Augmentation du nombre de mesures politiques et d'arrangements institutionnels communs adoptés et appliqués par les États Membres dans leurs sous-régions respectives.

b) Augmentation du nombre de communautés économiques régionales et d'organisations intergouvernementales adoptant et appliquant des plans et programmes stratégiques.

### **Stratégie**

14.16 L'exécution de ce sous-programme est confiée aux cinq bureaux de la CEA, situés respectivement à Tanger pour l'Afrique du Nord, à Niamey pour l'Afrique de l'Ouest, à Yaoundé pour l'Afrique centrale, à Kigali pour l'Afrique de l'Est et à Lusaka pour l'Afrique australe. Les centres de développement sous-régionaux de la Commission s'emploient à déterminer, définir, concevoir et appliquer des initiatives ou stratégies adoptées au plan régional ou mondial, qui font partie intégrante de sa vision et de ses activités d'ensemble et renforcent la coopération et l'intégration; ils facilitent l'établissement de réseaux et l'échange d'informations entre les partenaires de développement appartenant au secteur public, à la société civile et au secteur privé; ils proposent des services consultatifs techniques axés sur le renforcement des institutions et l'adoption de réformes à l'appui du Forum pour le développement de l'Afrique et d'autres mécanismes mis en place par les communautés économiques sous-régionales et l'Union africaine.

Les activités à entreprendre seront les suivantes : assistance technique dans le cadre d'ateliers, formation, collecte de données et partage des connaissances au sujet de divers aspects du développement, notamment les mesures politiques

communes, en particulier celles qui concernent les activités à fort impact de nature sous-régionale, à savoir la lutte contre le VIH/sida, la prise en compte généralisée de la question de la parité des sexes, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins du développement, ainsi que la reconstruction et le développement à l'issue de conflits. Les États Membres et les communautés économiques régionales seront aidés à traduire les priorités et les objectifs du NEPAD en projets et en programmes concrets à l'échelon national.

## **Sous-programme 8**

### **Planification du développement et administration**

*Objectif de l'Organisation* : Renforcer la capacité des pays de formuler et d'appliquer des politiques de développement et de gestion économique.

*Réalisations escomptées (Secrétariat)*

*Indicateurs de succès*

a) Renforcement des compétences techniques et analytiques des spécialistes des secteurs public et privé, qui exercent les fonctions essentielles de planification et de gestion des stratégies économiques au sein des États membres.

a) Au plan national, accroissement du nombre d'experts capables de concevoir des instruments politiques en utilisant les compétences analytiques, les méthodes et les outils présentés dans les cours et dans les documents de sensibilisation de l'Institut africain de développement économique et de planification.

14.17 La responsabilité de ce sous-programme incombera à l'Institut africain de développement économique et de planification. L'un des principaux éléments de la stratégie utilisée pour atteindre les grands objectifs fixés pour ce sous-programme est l'organisation de programmes d'enseignement sanctionnés par un diplôme ou un certificat, que suivent les cadres intermédiaires et supérieurs des secteurs public et privé des États Membres. Ils disposent ensuite des compétences requises pour répondre aux exigences présentes et futures des politiques de développement en Afrique. Ce faisant, une attention particulière sera accordée à la mise en place d'un cadre analytique propice à la planification et à la gestion des stratégies économiques, ainsi qu'à l'élaboration de politiques visant à faire mieux comprendre les enjeux du commerce, de l'intégration régionale et de la mondialisation. Des services techniques consultatifs seront fournis aux groupements économiques sous-régionaux. L'Institut continuera de coopérer efficacement avec les organisations régionales africaines, les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres donateurs multilatéraux et bilatéraux à l'appui du renforcement des capacités et du développement de l'Afrique.

## Textes portant autorisation

### *Résolutions de l'Assemblée générale*

- 55/2 Déclaration du Millénaire
- 55/218 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine
- 55/279 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010
- 57/2 Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 57/7 Examen et évaluation finals du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
- 57/144 Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire
- 57/270 Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social
- 57/274 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 58/218 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 58/172 Le droit au développement
- 58/233 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès de la mise en œuvre et appui international

### *Résolutions du Conseil économique et social*

- 2000/27 Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2001/21 Application et suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU
- 2003/49 Intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine
- 838 (XXXV) Révisions proposées au plan à moyen terme de la Commission économique pour l'Afrique pour la période 2002-2005
- 841 (XXXVI) Programme de travail et ordre de priorité pour la période biennale 2004-2005 : déclaration ministérielle

**Sous-programme 1**

**Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 48/180 L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable
- 58/130 Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/201 Programme d'action d'Almaty : partenariats conçus pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit
- 58/202 Système financier international et développement
- 58/203 Crise de la dette extérieure et développement
- 58/207 Mise en valeur des ressources humaines
- 58/213 Poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
- 58/221 Programme d'action pour l'Année internationale du microcrédit (2005)
- 58/222 Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)
- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 58/228 Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
- 58/230 Suivi et mise en application des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement
- 58/236 Suite à donner aux textes issus de la vingt-sixième session extraordinaire : mise en œuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida

58/237 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

*Résolutions du Conseil économique et social*

1993/5 Système de comptabilité nationale de 1993  
 2003/13 Coopération nationale et internationale au service du développement social : réalisation des objectifs sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique  
 2003/17 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

790 (XXIX) Renforcement des capacités pour le développement des statistiques en Afrique  
 798 (XXX) Promotion de l'investissement privé en Afrique  
 799 (XXX) Promotion du développement humain en Afrique  
 815 (XXXI) Mobilisation de ressources pour l'industrialisation de l'Afrique  
 831 (XXXIII) *Rapport économique sur l'Afrique 1999*  
 832 (XXXIII) Le VIH/sida en Afrique  
 837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine  
 840 (XXXV) Application du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010

**Sous-programme 2**

**Action en faveur du développement durable**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

50/102 Appui du système des Nations Unies à la science et à la technique en Afrique  
 50/126 Eau potable et assainissement  
 53/183 Application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement  
 54/214 La conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique centrale  
 57/271 Sommet mondial de l'alimentation : cinq ans après  
 58/200 Science et technique au service du développement  
 58/210 Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris l'application du Programme solaire mondial 1996-2005  
 58/211 Année internationale des déserts et de la désertification, 2006  
 58/217 Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie » (2005-2015)

- 58/218 Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable
- 58/226 Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
- 58/242 Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 744 (XXVIII) Les stratégies africaines pour la mise en œuvre d'Action 21
- 748 (XXVIII) Population, famille et développement durable
- 800 (XXX) Stratégie et plan d'action pour l'évaluation, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau en Afrique
- 801 (XXX) Sécurité et autosuffisance alimentaires en Afrique
- 817 (XXXI) Conférence régionale africaine sur la science et la technologie
- 818 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique
- 819 (XXXI) Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique
- 837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine

**Sous-programme 3**

**Renforcement de la gestion du développement**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 54/227 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe
- 56/187 Deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (1993-2002)
- 57/243 Coopération pour le développement industriel
- 58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement
- 58/231 Administration publique et développement

*Résolution de la Commission économique pour l'Afrique*

837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine

**Sous-programme 4****Utilisation de l'information aux fins du développement***Résolution de l'Assemblée générale*

57/238 Sommet mondial sur la société de l'information

*Résolutions du Conseil économique et social*

1993/5 Système de comptabilité nationale de 1993

1998/7 Importance des activités de recensement de la population pour l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

2003/19 Sommet mondial sur la société de l'information

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

758 (XXVIII) Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable

766 (XXVIII) Renforcement des systèmes d'information pour le développement, pour la coopération et l'intégration en Afrique

789 (XXIX) Renforcement des systèmes d'information en vue du redressement et du développement durable de l'Afrique

790 (XXIX) Renforcement des capacités pour le développement des statistiques en Afrique

795 (XXX) Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique

812 (XXXI) Mise en œuvre de l'Initiative « Société de l'information en Afrique »

837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine

**Sous-programme 5****Promotion du commerce et de l'intégration régionale***Résolutions de l'Assemblée générale*

56/48 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

56/185 Les entreprises et le développement

58/197 Commerce international et développement

58/220 Coopération économique et technique entre pays en développement

- 58/225 Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
- 58/235 Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 783 (XXIX) Négociations commerciales multilatérales d'Uruguay
- 784 (XXIX) L'Afrique et les crises dans les accords internationaux de produit
- 786 (XXIX) Stratégies pour la revitalisation, le redressement et la croissance du commerce en Afrique durant les années 90 et au-delà
- 804 (XXX) Mise en œuvre de la deuxième phase du programme de la deuxième Décennie des Nations Unies pour les transports et les communications en Afrique
- 821 (XXXI) Plan d'action sur huit ans pour le développement du commerce intra-africain
- 822 (XXXI) Mise en œuvre du traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales
- 827 (XXXII) Rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA
- 837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine

**Sous-programme 6**  
**Promotion de la femme**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

- 58/142 Participation des femmes à la vie politique
- 58/146 Amélioration de la situation des femmes en milieu rural
- 58/148 Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
- 58/206 Participation des femmes au développement

*Résolution du Conseil économique et social*

- 2003/49 Intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous programmes et politiques des organismes des Nations Unies

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 802 (XXX) Plate-forme d'action africaine : position commune africaine pour la promotion de la femme
- 803 (XXX) Mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la Plate-forme d'action africaine (1995)
- 824 (XXXI) Suivi des conférences de Dakar et de Beijing : mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale et régionale pour la promotion de la femme (1996)
- 837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine

**Sous-programme 7****Appui aux activités sous-régionales de développement***Résolutions de l'Assemblée générale*

- 56/39 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté économique des États d'Afrique centrale
- 58/235 Application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

*Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique*

- 777 (XXIX) Renforcement de la capacité des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets
- 810 (XXXI) Renforcement des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets
- 827 (XXXII) Rationalisation et harmonisation des institutions parrainées par la CEA
- 828 (XXXII) Centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets : renforcement de la présence sous-régionale de la Commission économique pour l'Afrique
- 830 (MFC 1) Réforme des commissions régionales  
A. Relations entre la Commission économique pour l'Afrique, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales en Afrique (résolution adoptée par la première réunion du Comité ministériel de suivi)
- 837 (XXXIV) Élaboration de l'Initiative africaine

**Sous-programme 8**  
**Planification du développement et administration**

*Résolution de l'Assemblée générale*

58/207            Mise en valeur des ressources humaines

*Résolution de la Commission économique pour l'Afrique*

839 (XXXV)    Institut africain de développement économique et de planification  
(IDEP)

---